



**ACTION RÉGIONALE POUR LA CUISSON PROPRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(ReCCAWA)**

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Chef de Projet/Coordonnateur



Netherlands Enterprise Agency



Co-financé par :



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

Projet :	Action Régionale pour la Cuisson Propre en Afrique de l'Ouest (ReCCAWA)
Poste :	Coordonnateur ReCCAWA
Type de contrat :	Consultant Individuel / Contrat de Service
Lieu d'affectation :	Praia, Cap-Vert
Durée :	12 mois, avec possibilité de prolongation
Honoraires mensuels :	6500 euros
Supervision :	PO EE et DoO

I. CONTEXTE

L'Union Européenne et la Commission de la CEDEAO ont signé une convention le 19 octobre 2023 pour soutenir le développement d'une Action Régionale pour la Cuisson Propre en Afrique de l'Ouest (ReCCAWA). Cette initiative est mise en œuvre par l'Agence Néerlandaise de l'Entreprise (RVO) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), en partenariat avec le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CERECEC). L'objectif principal de ReCCAWA est d'améliorer l'accès à des solutions de cuisson abordables, fiables, propres et durables en Afrique de l'Ouest.

Le **Coordonnateur ReCCAWA** dirigera l'Unité de Mise en Œuvre du Projet (UMP), responsable de la coordination, du suivi et de la supervision globale de la mise en œuvre de l'Action ReCCAWA, avec un accent principal sur la **Composante 1 (Politique et Environnement Favorable)**. Un mandat clé sera d'assurer le renforcement de l'environnement favorable au secteur de la cuisson propre en Afrique de l'Ouest et dans les pays sélectionnés, à travers la coordination de l'équipe technique de l'UMP, la supervision des études de recherche prévues, et la préparation de la documentation technique et financière nécessaire, conformément aux directives et procédures de l'UE, de l'AECID et de la CEDEAO dans l'ensemble des domaines d'intervention.

CONTEXTE DU PROJET ReCCAWA

L'Action Régionale pour la Cuisson Propre en Afrique de l'Ouest (ReCCAWA) vise à augmenter et à maintenir l'accès à des solutions énergétiques de cuisson propre, efficaces, durables et abordables dans la région, en renforçant le cadre de facilitation de la cuisson propre aux niveaux régional et national, en fournissant des approches de financement innovantes et basées sur le marché, adaptées à la région, qui permettront d'accroître l'offre, la diffusion et l'adoption de solutions de cuisson propre, et en créant et en diffusant des données, des connaissances et des évaluations d'impact fondées sur des preuves, essentielles à la bonne gouvernance du secteur et à son adoption par le marché. L'Action est pleinement alignée avec les politiques et stratégies régionales et nationales. L'Action est mise en œuvre sur la période 2025–2028. La mise en œuvre de l'Action contribuera à la réalisation de l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) ainsi que de l'ODD 3 (bonne santé), l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 15 (vie terrestre).

Objectif Général

L'objectif général de cette Action est d'accroître l'accès à des services énergétiques abordables, fiables, propres et durables pour la cuisson propre en Afrique de l'Ouest.

Objectifs Spécifiques

SO1 : Renforcer l'**environnement favorable du secteur de la cuisson propre** dans la région d'Afrique de l'Ouest et dans les pays sélectionnés ;

SO2 : Augmenter l'**offre de solutions de cuisson propre** grâce à la professionnalisation et à la facilitation de l'accès au financement dans la région d'Afrique de l'Ouest ;

SO3 : Augmenter la **demande de solutions de cuisson propre** au moyen de subventions côté demande et d'interventions ciblées de changement de comportement dans des pays d'Afrique de l'Ouest spécifiques.

SO4 : **Permettre l'élaboration de politiques de cuisson propre fondées sur des données probantes** grâce à la création d'une base de données énergétique régionale ouest-africaine sur la cuisson et à la réalisation d'études sur la cuisson propre venant enrichir la base de connaissances régionale.

Résultats Attendus

Principaux Résultats Zone d'Intervention 1 – Politique Régionale et Nationale

- R1.1 Une feuille de route régionale ouest-africaine pour la cuisson propre **est adoptée** ;
- R1.2 Des **directives, normes et labels régionaux** sont adoptés et les centres de test existants ayant la capacité de servir la région (notamment au Ghana, au Nigeria et au Sénégal) sont renforcés ;
- R1.3 **Des plans d'action nationaux opérationnels pour la cuisson propre** dans les pays sélectionnés sont élaborés ou mis à jour (selon le cas) et en cours de mise en œuvre ;
- R1.4 **Des normes et labels nationaux** sont élaborés ou révisés (selon le cas) et appliqués dans les pays sélectionnés, et les centres de test nationaux sont soutenus (le cas échéant) ;
- R1.5 **De nouvelles connaissances sur les actions et politiques de cuisson propre**, ainsi que des données régionales désagrégées par genre et des expériences de bonnes pratiques tirées des activités mises en œuvre par le biais de l'Action, sont mises en commun et diffusées pour servir de base à la réplication et à l'attraction du financement.

Principaux Résultats Zone d'Intervention 2 – Offre de Solutions de Cuisson Propre

- R2.1 Un nombre croissant de **PME de cuisson propre professionnalisées** fournissent des solutions de cuisson propre dans la région d'Afrique de l'Ouest, en accordant la priorité aux pays sélectionnés ;
- R2.2 La **capacité des financeurs participatifs**, des investisseurs à impact et des banques locales à examiner et approuver les demandes de prêts des PME de cuisson propre est renforcée dans la région d'Afrique de l'Ouest, en accordant la priorité aux pays sélectionnés ;
- R2.3 **L'accès au financement carbone** pour les PME de cuisson propre est facilité par un agrégateur dans les pays d'Afrique de l'Ouest sélectionnés.

Principaux Résultats Zone d'Intervention 3 – Demande de Solutions de Cuisson Propre

- R3.1 Une approche **spécifique de changement de comportement** est mise en œuvre, efficace pour mobiliser de nouveaux consommateurs dans les communautés sélectionnées ;
- R3.2 **Des subventions innovantes côté demande** sont mises en œuvre et disponibles, en veillant à ce qu'elles soient accessibles aux consommateurs cibles dans les pays sélectionnés.

Principaux Résultats Zone d'Intervention 4 – **Données pour des politiques de cuisson propre fondées sur des données probantes**

- R4.1 Une **Base de Données Énergétique sur la Cuisson Propre** est construite et opérationnelle dans le cadre du Système d'Information Énergétique de la CEDEAO (CEDEAO EIS), et également intégrée à la plateforme ECOWREX ;
- R4.2 Un minimum de trois **études approfondies pertinentes sur les politiques de cuisson propre et les leçons apprises** sont mises à la disposition des gouvernements et des experts afin d'élargir la base de connaissances en Afrique de l'Ouest.

II. RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la Direction du CEREEC, le Coordonnateur sera responsable de fournir un appui spécifique opérationnel et technique, ainsi que de la coordination et de la gestion générale des activités relevant de l'Objectif Opérationnel 1 – Zone d'Intervention 1 de l'Action. Le Coordonnateur est appelé à agir en tant que chef de projet exécutif, assurant une planification efficace, la gestion d'équipe et la coordination des parties prenantes. Plus précisément, les tâches suivantes sont envisagées :

- Coordonner la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités du projet, l'implication des différentes parties prenantes, et la coordination avec les autres initiatives opérant dans la région.
- Appuyer le CEREEC dans l'organisation et le développement des relations institutionnelles pour la coordination et la collaboration avec les parties prenantes et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'Action, ainsi qu'avec d'autres initiatives susceptibles d'interagir avec elle.
- Coordonner et superviser la préparation des études techniques prévues dans l'Action, en veillant à ce qu'elles répondent aux normes de qualité requises et soient conformes aux normes internationales.
- Coordonner et superviser l'équipe du projet durant les phases II et III, y compris la planification conjointe, la convocation de réunions de coordination régulières, le suivi de l'avancement par rapport aux plans de travail, et la livraison des produits de chaque spécialiste technique afin d'atteindre avec succès l'ensemble des résultats attendus dans chaque zone de mise en œuvre.
- Coordonner le système de suivi et d'évaluation de l'Action, y compris l'exécution des fonds de l'Action, conformément aux rubriques budgétaires définies dans l'Accord de Délégation et la Résolution d'Octroi de la Subvention, et en veillant à la mise en œuvre des activités de l'Action, avec une attention particulière au transfert de compétences aux bénéficiaires et au contrôle qualité de ces activités.
- Assurer le respect des engagements relatifs à l'Action, tels qu'agréés dans l'accord de délégation signé par l'AECID avec la Commission Européenne et dans la subvention de politique externe octroyée au CEREEC.
- Préparer les rapports techniques et financiers périodiques, y compris les rapports d'avancement, les rapports finaux, les justifications et toute la documentation requise, conformément à la réglementation de la CEDEAO et de l'AECID et aux accords conclus entre l'AECID et la Commission Européenne, ainsi qu'à tout rapport additionnel demandé par l'AECID ou la CEDEAO.
- Organiser des réunions périodiques avec l'AECID Nigéria, le Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas et l'Agence Néerlandaise de l'Entreprise (RVO), ou le CEREEC/la CEDEAO, afin d'assurer un suivi et un contrôle efficaces de l'Action.

- Promouvoir une visibilité adéquate de l'Action à travers la mise en œuvre, le suivi, et la validation du plan de communication et de visibilité, conformément au Manuel de Communication et de Visibilité de l'UE pour les Actions Extérieures et au Manuel d'Identité Visuelle de la Coopération Espagnole.

III. LIVRABLES ATTENDUS

Le Coordonnateur est responsable de la préparation et de la soumission de tous les rapports techniques et financiers requis dans le cadre de l'Action ReCCAWA, conformément aux directives de reporting du CEREEC et de l'AECID et aux accords conclus entre l'AECID, la Commission Européenne et le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas. Tous les rapports doivent être soumis en anglais et en français.

Les livrables suivants sont attendus dans les délais et formats établis par le CEREEC :

LIVRABLE	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON
E.1.- Rapport de situation initiale	Analyse de la situation existante au démarrage du contrat et plan de travail pour les six mois suivants, indiquant les principaux cadres prévus.	Dans un délai de 30 jours à compter du début du contrat.
E.M. – Rapports d'avancement mensuels	État de la mise en œuvre des activités, plan de travail pour la période suivante, et compte rendu détaillé des tâches effectuées (incluant un relevé des heures/tâches), servant de base aux paiements périodiques prévus dans ce contrat. Les délais et le format de soumission suivront les procédures opérationnelles standard du CEREEC.	Selon les procédures opérationnelles standard du CEREEC.
E.T. Rapports trimestriels de performance	Synthèse consolidée de l'avancement mensuel du trimestre, couvrant les progrès techniques, l'état d'exécution budgétaire et toute mesure corrective prise. À soumettre dans un délai de 10 jours après la fin de chaque trimestre.	Dans un délai de 10 jours après la fin de chaque période.
E.S. – Rapports semestriels et E.A. – Rapports annuels	Le contenu doit comprendre, au minimum, les éléments suivants : a) Brève description de l'avancement technique du projet (semestriel et cumulé), incluant les problèmes rencontrés, les stratégies de résolution, et les modifications apportées à la décision de subvention et/ou à l'Accord de Délégation. b) Plan de travail et prévisions budgétaires pour la période suivante. c) Synthèse des recettes et dépenses de l'Action durant la période correspondante, selon les rubriques budgétaires figurant dans l'Accord de Délégation et le document de formulation du projet. d) Informations sur les mesures adoptées au cours de la période d'exécution en matière de	Dans un délai de 15 jours après la fin de chaque période.

	communication et de visibilité. e) Demande de paiement (si nécessaire).	
E.F. – Rapport final	<p>Le contenu doit comprendre, au minimum, les éléments suivants :</p> <p>a) Description de l'avancement technique (cumulé) du projet, avec un accent particulier sur les objectifs atteints selon le cadre logique du projet.</p> <p>b) Description concise des résultats obtenus, incluant les problèmes rencontrés, les modifications apportées à la décision de subvention et/ou à l'Accord de Délégation, les leçons apprises et les recommandations.</p> <p>c) Rapport économique/financier final sur l'exécution du projet et sur les subventions/aides en nature/contrats y afférents.</p> <p>d) Synthèse des recettes, des paiements reçus et des dépenses engagées par le projet, ventilées, au minimum, selon les rubriques budgétaires figurant dans l'Accord de Délégation.</p> <p>e) Description des mécanismes et processus adoptés pour assurer la durabilité des acquis et des résultats obtenus, ainsi que des mécanismes de transfert des équipements acquis et des infrastructures construites dans le cadre du projet.</p> <p>f) Description des activités de communication et de visibilité menées dans le cadre du projet.</p> <p>g) Demande de paiement, le cas échéant.</p> <p>h) Toute autre information prévue dans l'Accord de Délégation.</p>	<p>Dans les 30 jours suivant la fin de la période d'exécution du projet, conformément à l'Accord de Délégation.</p> <p>Le Coordonnateur doit d'abord soumettre un projet de Rapport final, qui sera examiné par le CEREEC et l'AECID. La version finale du Rapport final doit inclure une section indiquant les commentaires formulés par le CEREEC et l'AECID, en précisant s'ils ont été intégrés dans le rapport et, si ce n'est pas le cas, les raisons de cette non-intégration.</p> <p>L'AECID et le CEREEC disposeront d'un délai maximal de quinze (15) jours pour transmettre leurs commentaires sur le projet de rapport final au client.</p>

IV. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Le Coordonnateur ReCCAWA devra présenter les qualifications suivantes :

Pour l'exécution du contrat de prestation de services, le/la candidat(e) doit répondre aux critères suivants :

1. Formation universitaire :

- Un minimum d'une licence (Bachelor) dans des domaines liés à l'énergie, à l'efficacité énergétique, au génie industriel, aux sciences de l'environnement, à la gestion de projet ou à des domaines connexes.
- Études de troisième cycle ou certifications en efficacité énergétique, politique énergétique, durabilité environnementale, économie, développement durable, ou gestion de projet.

2. Expérience professionnelle :

- Expérience avérée minimale de douze (12) ans, dont au moins neuf (9) ans d'expérience dans l'exécution et/ou l'accompagnement et le contrôle d'interventions dans le secteur du développement rural (efficacité énergétique, développement économique durable), des politiques de développement local et du développement économique des femmes ;
- Avec au moins sept (7) ans d'expérience avérée dans la gestion de projets régionaux en Afrique subsaharienne, et plus spécifiquement dans la région d'Afrique de l'Ouest, financés par des donateurs tels que l'UE, des agences de coopération officielles de ses États membres (AFD, ENABEL, GIZ, AECID, etc.) ou d'autres donateurs tels que l'USAID ou le GAP.

3. Compétences spécifiques :

- Français ou anglais niveau C1 ou supérieur (certifié/prouvé) ;
- La seconde langue de travail (anglais ou français) au niveau minimum B2 (certifié/prouvé) ;
- Expérience avérée dans la coordination et la supervision d'équipes, en utilisant des outils de planification conjointe, de suivi et de supervision des tâches ;
- La capacité à travailler de manière indépendante et proactive sera valorisée ;
- Expérience dans la préparation de rapports techniques et financiers, la systématisation de l'information et la formulation de propositions de coopération ;
- La connaissance du portugais et/ou de l'espagnol sera valorisée

4. Autres compétences et capacités requises :

- Maîtrise avancée de la suite Microsoft Office, notamment Excel, Word, PowerPoint, etc.
- L'expérience dans l'utilisation d'outils de coordination de projet (par exemple, suivi de plans de travail, journaux d'actions, diagrammes de Gantt, MS Project, Planner, ou équivalents) sera valorisée.
- Solides capacités analytiques et compétences avérées pour traiter des questions de recherche de manière innovante et autonome.
- Excellente capacité de préparation de rapports et de documents.
- Compétences en communication, avec une capacité avérée à transmettre l'information de manière claire et concise.

V. DURÉE

Le Coordonnateur sera initialement recruté pour une période d'un an. Le contrat peut être prolongé pour une année supplémentaire, en fonction de la performance du consultant et de la disponibilité du financement.

VI. SOUMISSION

Les candidats intéressés doivent soumettre leur CV, accompagné de leurs diplômes, certificats et lettre de motivation respectifs, à l'adresse projectlead@ecreee.org, au plus tard à 23h59 (UTC-1) le 13 Aout 2026. Les questions ou demandes de clarification doivent être adressées à M. Alcides de Oliveira, Chargé de Programme Administratif (adeoliveira@ecreee.org), avec copie à M. Guei Kouhie, Chargé de Programme Énergies Renouvelables (gkouhie@ecreee.org) et au Dr. Yannick Kedowide, Coordonnateur de Projet (ykedowide@ecreee.org), au plus tard deux semaines avant la date limite.